

COMPTE-RENDU de la Réunion du Syndicat Intercommunal des Eaux Haut-Jura Sud Jeudi 22 juillet 2021 19H00

Présents : C. ROCHET, S. GROS, JM. HENROTTE, A. MICHAMBLE, T. GRENARD, J. CARNOT et G. JUBERT

Absents : Q. GROS, R. PERRIN et E. GRENARD

Secrétaire : S. GROS

Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 18.06.2021

DELIBERATIONS :

1) Présentation par M. Glandut du CPIE : appel à projet : « Eau de Pluie : l'or bleu à portée de main »

M. Glandut informe que la CCHJSC et le SIE du Grandvaux ont été également retenus par l'Agence de l'eau pour ce projet. Il sera possible de mutualiser les achats de récupérateurs d'eau de pluie

3 phases sont prévues :

- Rencontre/ mobilisation (fin janvier 2022)
- Mise à disposition des récupérateurs / visite/ échange (février à octobre 2022)
- Bilan (novembre et décembre 2022).

Les délais sont approximatifs et dépendent des conditions météorologiques.

D'ici septembre, un questionnaire sera créé, et en octobre/novembre, les familles « tests » seront recensées.

Une exposition avec animation sera programmée en novembre, la salle recevant cette exposition devra être d'un minimum de 50m².

Le CPIE est preneur de toutes les expériences, installations existantes, trucs et astuces déjà mis en place sur le territoire.

L'ensemble des élus souhaiteraient après ce projet, continuer cette initiative de récupération d'eau de pluie avec des échelles plus grandes (cuves de plus grandes capacités, création de mare...) Le CPIE est très réceptif à ces projets et après le projet mis en place sur 2021/2022 sera prêt à accompagner le SIEHJS sur d'autres projets.

19H40 : M. Glandut du CPIE quitte la séance et arrivée de M. Stéphane GROS.

LE CONSEIL SYNDICAL

Considérant la délibération du 28 janvier 2021 concernant la proposition du CPIE « Eau de pluie : l'or bleu à portée de main », participation des citoyens aux économies d'eau potable de 11 000€.

Considérant l'aide accordée n°2021 5079 par l'Agence de l'eau d'un montant de 7 700€,

Accepte à l'unanimité des présents soit 7 voix POUR le coût total du projet proposé par le CPIE soit 11 000€

Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire.

2) Procédure de mise en place des périmètres de protection et d'autorisation de prélèvement pour les 4 forages du Talonard La Pesse

LE CONSEIL SYNDICAL

Considérant la délibération du 18 mars 2021 « **Eaux destinées à la consommation humaine** »

Rappelant qu'elle a pour objet la détermination des périmètres de protection et la mise en œuvre des prescriptions qui s'y rattachent pour les points d'eau suivants :

- 4 forages lieu-dit Le Talonard Commune La Pesse

rendus obligatoires par l'article L 1321-2 du Code de la Santé Publique et le Décret n° 2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Rappelant la phase 1 approuvée lors de la séance du 18 mars 2021, montage du dossier de consultation de l'hydrogéologue agréé par le Cabinet Caille pour un montant de 3 300€ HT, soit 3 960 € TTC.

Donne lecture de la proposition du Cabinet Caille du 18 mars 2021 pour la phase 2 : montage du dossier DUP pour la protection des forages d'un montant de 3 000 € HT soit 3 600€ TTC, et le dossier d'autorisation de prélèvement au titre de la loi sur l'eau (sera inséré dans la DUP) pour un montant de 2 500€ HT soit 3 000 € TTC, soit un montant total de 5 500 € HT, 6 600 € TTC.

Accepte à l'unanimité des présents soit 7 voix POUR le coût total proposé par le Cabinet Caille (devis du 18 mars 2021) de la phase 2 : montage du dossier DUP pour la protection des forages d'un montant de 3 000 € HT soit 3 600€ TTC, et le dossier d'autorisation de prélèvement au titre de la loi sur l'eau (sera inséré dans la DUP) pour un montant de 2 500€ HT soit 3 000 € TTC, **soit un montant total de 5 500 € HT, 6 600 € TTC.**

Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- AVENANT SUEZ : la DSP (délégation de service public) avec SUEZ prend fin au 1^{er} septembre 2022. Le SIEHJS souhaite demander à la SUEZ un avenant dans les mêmes termes du contrat de minimum 18 mois permettant de continuer sur le projet d'une nouvelle ressource en eau (forages). La SUEZ viendra en automne devant le conseil syndical présenter son rapport annuel. La SUEZ a interpellé le SIEHJS sur les conditions actuelles de traitement de la station devenant de plus en plus difficiles étant donné la vétusté des filtres. La Suez transmettra prochainement un devis pour le changement des filtres uniquement. Il faudra compter environ 2 mois de travaux, le SIE des Rousses sera sollicité pour nous vendre de l'eau en gros durant cette période (interconnexion existante). Un RDV sera pris sur septembre avec le SIE des Rousses et la SUEZ pour en discuter. La proposition des travaux et de la vente d'eau en gros sera proposé à un prochain conseil syndical.
- Réclamation sur la qualité de l'eau : depuis plusieurs semaines, l'eau est colorée et odorante. Pour rappel, l'ARS (l'Agence Régionale de la Santé) est responsable de l'organisation du contrôle sanitaire des eaux distribuées, l'ARS assure, en étroite collaboration avec les préfetures départementales, les collectivités et les exploitants, le suivi des mesures de correction, voire d'urgence, qui doivent être mises en place en cas de dégradation de la qualité de l'eau.

Les agences régionales de santé sont des établissements publics, autonomes moralement et financièrement, placés sous la tutelle des ministères chargés des affaires sociales et de la santé.

Fournir une eau de bonne qualité est un enjeu de santé publique et une préoccupation importante des pouvoirs publics.

L'Agence Régionale de Santé organise le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine pour s'assurer que les eaux sont conformes aux exigences de qualité réglementaires et ne présentent pas de risque pour la santé des consommateurs. La SUEZ met tout en œuvre pour remédier à ces problèmes de coloration et d'odeur, liés aux conditions météorologiques (orages, lac de l'Embouteilleux (tourbière)), au temps de séjour trop long dans les canalisations (75 kms de canalisation pour 600 abonnés) et au système de filtration vieillissant... Plusieurs purges ont été effectuées mais il faut quelques jours pour en voir le résultat.

La SUEZ fera une communication d'ici la fin du mois aux usagers.

Toutes les demandes des usagers pour la SUEZ se font par téléphone au : 0977.408.408

- Courrier de la commune des Bouchoux : demande d'extension du réseau de distribution de l'eau potable au hameau de Désertin dans le cadre du projet de construction d'un atelier de transformation partagé. Ce sujet sera porté à l'ordre du jour du prochain conseil syndical.

Fin de la séance 20H45.